

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
PARIS	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

En s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

En s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 22 DÉCEMBRE

BULLETIN

Le Sénat est, depuis quelques jours, saisi de la question budgétaire. Longuement discutée à la Chambre, le Ministère désire que le Sénat ne s'y attarde pas et qu'il confirme sans trop d'observations le travail des députés du Palais-Bourbon.

C'est pour ne pas éveiller la susceptibilité des sénateurs et ne pas susciter de résistance de leur part que le Gouvernement s'efforce de leur persuader que le temps s'écoule, que la fin de l'année approche, et que, s'ils s'attardaient, force serait de voter des douzièmes provisoires. Tous les ans c'est la même comédie, on traîne en longueur les discussions, à la Chambre, et c'est à peine s'il reste au Sénat quinze jours pour voter le budget.

Nous comprenons que le Ministère ait hâte d'en finir, mais quand on a l'honneur d'être un représentant, on a le devoir de discuter sérieusement les affaires du pays ; ce devoir est d'autant plus strict que le budget n'est pas seulement en jeu et qu'il y a lieu d'examiner et de peser si l'emprunt, qui en est une des parties principales, est nécessaire et s'il ne serait pas utile d'entrer dans la voie des économies.

Nous ajoutons qu'à côté de ces questions importantes, il en est deux fort graves qui soulèvent en ce moment l'attention, à savoir l'emploi que l'on veut faire des ressources des caisses d'épargne, et enfin celle du droit d'accroissement iniquement appliqué aux congrégations religieuses autorisées.

Beaucoup prétendent que le Sénat n'opposera au budget que de simples observations et que pressé lui-même d'aller vaquer à ses élections, il a hâte de retourner en province ; on dit que le gouvernement compte un peu sur ces préoccupations pour en finir promptement avec l'émotion profonde causée par l'amendement Brisson.

En fait, il y a en haut lieu des inquiétudes, personne ne voudrait assumer la responsabilité d'un acte odieux qui a tous les caractères d'une confiscation.

Les expulsions n'étaient rien auprès de cette iniquité. Chasser des religieux de leurs maisons, en vertu de lois existantes, ce n'était en comparaison qu'une peccadille ; mais enlever, voler le bien des pauvres confié aux mains des vaillantes Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, cela c'est le comble de l'iniquité et c'est à qui des expulseurs voudrait n'en pas donner l'ordre.

Les dispositions du Ministère sont telles que si le Radicalisme ne le menaçait d'un abandon, il recommencerait au Sénat la petite comédie qu'il jouait à la Chambre, dans laquelle il disait aux députés du Centre : Ne vous effarouchez pas ; si dans son application le droit d'accroissement est par trop inique, nous l'arrêterons dans ses effets.

Quelques députés ont voté sur de pareilles affirmations, sans penser qu'une fois les lois votées, ceux qui les exécutaient répondraient

aux réclamants : Vous savez, je n'y suis pour rien, je m'en lave les mains, *dura lex sed lex*.

Nous prions les sénateurs de ne pas se laisser prendre à un pareil langage. Sous le gouvernement actuel les hommes ne sont rien ; élevés un jour au pouvoir, le lendemain renversés, de leurs promesses il ne reste rien, à peine même le souvenir de paroles échangées.

Le droit d'accroissement, ne nous y trompons pas, est une arme terrible qu'on modifiera suivant les circonstances et les nécessités. — Un jour on croira le pouvoir désarmé et quelques jours après il se démasquera et dépourra les congrégations religieuses de tous leurs biens.

Si on l'eût osé, au lieu de faire un emprunt, on eût sécularisé les biens des pauvres qu'administrent nos vaillantes Filles de la Charité, et on eût ainsi comblé le déficit du budget.

On ne l'a pas osé.

Nous souhaitons de tout notre cœur que le Sénat combatte l'iniquité qu'on veut consommer avec son concours. Nous souhaitons qu'il arrête le radicalisme au passage en lui criant : On ne passe pas ; c'est vous, avec vos lois odieuses, qui ménagez à la République les plus honteux échecs ; on ne passe pas.

Nous souhaitons que MM. Renault, Bardoux et autres membres du Centre Gauche, unis à la Droite, fassent pleine justice aux Sœurs de la Charité, qui, aux injonctions de la Régie, ont répondu : Nous n'avons rien à remettre ; ce que nous avons est le bien des pauvres ; nous resterons à notre poste, entourés de nos pauvres, de nos malades, de nos affligés ; si vous nous maudissez, eux nous aiment et nous bénissent et cela nous suffit.

Aurons-nous le plaisir de voir le Sénat, en cette circonstance, reconquérir une place que le radicalisme lui dispute ?

Nous l'espérons, malgré les dénégations contraires de ceux qui nous entourent, parce que la prière des pauvres est la raison écoutée de Dieu.

Bien que les lycées coûtent chaque année plus de trente millions aux contribuables et qu'ils ne cessent de dépérir par suite de la laïcisation et des enseignements funestes qui y sont faits, le gouvernement ne se contente plus des crédits accordés par le Parlement pour leur entretien, il a sans cesse besoin de crédits supplémentaires.

Samedi encore, M. Bourgeois est venu demander à la Chambre un crédit supplémentaire de deux millions.

Dans une éloquente improvisation, l'honorable M. Le Provost de Launay a signalé les gaspillages scandaleux de l'administration républicaine, et il a montré les funestes résultats de l'œuvre athée de la République.

— Vous pouvez, s'est-il écrié, donner aux jeunes gens qui fréquentent vos lycées une instruction plus ou moins bonne, vous êtes incapables de leur donner une éducation solide.

La majorité a trépillé de colère devant cette constatation, et, cédant aux objurgations du ministre de l'instruction publique, elle s'est empressée d'approuver la nouvelle carte à payer.

Les républicains s'entendent aux économies !

Ils préparent de belles étrennes pour les infortunés contribuables !

On sait que, sur la proposition du ministre des finances, la Chambre a, au cours de la discussion du budget de 1891, porté de 3 à 4 0/0 l'impôt sur les valeurs mobilières. Il est très probable que le Sénat votera de son côté ce relèvement.

Mais le Rappel fait l'observation suivante :

« Cette augmentation d'impôt faisant partie des voies et moyens pour l'exercice 1891, il est de toute évidence qu'elle ne doit être appliquée qu'à partir du 1^{er} janvier prochain, aux coupons d'intérêts pour les années 1891 et suivantes.

« Le principe de la non-rétroactivité des lois contenu dans nos codes n'admet pas d'autre interprétation d'un texte, du reste, très précis et très clair.

« Il paraît que tel n'est pas l'avis du fisc. Les agents du Trésor élèveraient, en effet, l'étrange prétention de percevoir l'augmentation d'impôt sur tous les coupons qui, au moment de la promulgation de la loi des finances, n'auraient pas été touchés par les porteurs d'obligations, depuis cinq ans. Naturellement, les coupons qui doivent échoir le 1^{er} janvier 1891 seraient aussi astreints au nouvel impôt.

« Si la théorie du fisc prévalait, le principe de la non-rétroactivité des lois serait violé.

« Il faut, à tout prix, éviter cette illégalité. Le Sénat commence à peine l'examen du budget de 1891. Ne pourrait-il pas substituer au texte si net, pourtant, qui a été adopté par la Chambre, une disposition qui couperait court aux réclamations du fisc ? »

LES RÉSIGNÉS

« Messieurs, » a dit l'autre jour le rapporteur général du budget, M. Boulanger, « le Sénat n'a plus que quelques séances pour discuter la loi la plus importante, la plus complexe, qui touche à tous les services de l'Etat, la seule qui permette à une grande assemblée politique de porter un jugement sur l'administration de son pays.

« Cette situation se reproduit depuis plusieurs années avec une singulière périodicité, et j'ajoute que le délai qui nous est accordé se rétrécit d'avantage d'année en année.

« Messieurs, je le déclare en mon nom personnel, c'est une situation que je considère comme regrettable ; je voudrais me servir des expressions les plus atténuées et les plus adoucies : je crois qu'elle n'est favorable ni au prestige du Sénat ni à l'autorité bien entendue du Gouvernement, ni surtout au vœu du pays dont nous avons reçu nos pouvoirs.

« Nous n'avons pas la prétention ici de conduire la discussion de la loi de finances avec cette abondance de détails, cette pénétration intime de toutes les natures de dépenses qui incombe à la Chambre des députés ; mais nous avons un contrôle supérieur qu'il est nécessaire de conserver pour garantir et protéger le pays contre les erreurs et les entraînements de

l'autre Chambre. Ce contrôle, nous ne pouvons l'exercer que si nous avons le temps nécessaire..... »

Ceci dit, M. Boulanger a prononcé un long discours dans lequel il a notamment taxé de « cliché » la formule : « Pas d'impôts, pas d'emprunt, des économies », puis il a terminé en engageant le Sénat à voter le budget tout de même.

La résignation est souvent une vertu. On pourrait aussi, parfois, la qualifier d'une épithète sensiblement différente.

AFFAIRE EYRAUD

LE VERDICT

Samedi soir, après quatre jours de débats, le jury de la Seine a rendu son verdict.

Michel Eyraud, justement châtié, est condamné à mort.

Gabrielle Bompard, la fille perverse et froidement cruelle qui a armé son bras, qui l'a excité au crime et qui en a préparé gaiement l'exécution, s'en tire, contre toute attente, avec la peine dérisoire de vingt ans de travaux forcés, qu'elle se flatte de voir adoucir et abrégé par des égards délicats et par la faveur qui accueillera son recours en grâce.

Le rôle du ministère public a été réellement étrange et la responsabilité de cette sentence pèse lourdement sur lui.

Sans avoir le triste courage de solliciter des circonstances atténuantes, que toute idée de justice rendaient inadmissibles, M. Quesnay de Beaurepaire, avec une *habileté* d'élocution, que certains loueront peut-être, n'a pas craint d'insinuer que les jurés pouvaient fermer les yeux à l'évidence et s'inspirer d'un sentimentalisme, que rien n'excuse dans cette cynique affaire.

Quand la préméditation est manifeste et que les mobiles d'un crime sont bas et infâmes, quand la morale publique réclame une éclatante réparation, et que la justice exige un châtiement rigoureux, convient-il à celui qui la représente, de venir suggérer au jury une indulgence imméritée et funeste ?

V. TAUNAY.

LES LYCÉES DE FILLES

Les lycées de filles ne font guère parler d'eux que lorsqu'ils réclament leur place au budget. Ils ont échoué dans la confiance des familles, les élèves y font à peu près défaut, et si d'aventure quelque frappe s'y passe, il y a la connivence toute prête des préfets pour étouffer le scandale. Aussi bien leur existence et leur fonctionnement sont-ils à peu près ignorés de notre public.

S'emparer de l'esprit et du cœur de la femme pour dominer par elle la famille et la société tout entière, était depuis longtemps le rêve de la franc-maçonnerie. Toutefois l'Etat avait assez bien senti l'impopularité de cette tentative pour ne pas s'y engager trop directement. Il laissa faire l'initiative des députés.

Un juif célibataire, M. Camille Sée, prêta son nom et la loi fut votée en 1880, sans enthousiasme et par pur esprit de parti. L'incer-

titude des résultats et la gêne déjà pressentie de nos finances avaient amené le gouvernement à laisser les charges des fondations aux départements et aux communes, et l'Etat, tout en se réservant de donner les programmes d'enseignement, ne devait concourir que par des subventions.

D'après la dernière statistique qui ait été publiée, en près de dix ans, on n'est parvenu qu'à 20 lycées et 23 collèges.

Quand nous retranchons par la pensée les écoles primaires et enfantines dont ils sont flanqués, quand nous cherchons le nombre exact de jeunes filles qui y reçoivent l'enseignement intégral et qui y parcourent le programme des cinq années, nous voyons que la moyenne des pensionnaires s'y abaisse à 28 par chaque lycée et à 14 seulement par chaque collège. Ce sont les chiffres que M. le Provost de Lannay a apportés ces jours derniers à la tribune.

L'Etat contribue pour une subvention de près d'un million (905,860 fr.). Il paye en outre à peu près 300,000 fr. pour bourses et indemnités diverses. Bref, après les pensions payées par les familles, chaque lycéenne coûte 330 francs par an à l'Etat. C'est vraiment pour rien !

Au début, dans les collèges et les lycées de filles, on avait eu des hommes pour professeurs. Depuis, on a voulu y remédier et l'on a fondé l'école normale supérieure de Sèvres. L'apprentie qui veut s'y faire dresseuse anticléricale de filles, y coûte 3,620 fr. par an à l'Etat, non compris l'habillement qui reste à la charge de sa famille.

On a créé ainsi toute une armée de fonctionnaires femmes dont les traitements varient de 4,000 à 7,000 francs.

On a multiplié, selon le mot si juste de notre sympathique orateur M. le Provost de Launay, la catégorie déjà si nombreuse « des déclassées et des désespérées », à qui manquent les moyens de vivre et le vrai sens de la vie.

On a ouvert des foyers où les sophismes maçonniques façonnent leurs victimes et où la littérature rabelaisienne, chère à M. Bourgeois et à M. Douville-Maillefeu, égare trop facilement des imaginations sans principes et sans règles.

Mais on n'a pas conquis la confiance et le succès.

La femme, en France, Dieu merci, est restée plus croyante et plus pieuse que l'homme. Les mères veulent des filles qui leur ressemblent, et la plupart de ceux des pères qui n'usent pas de l'Eglise pour eux, croient encore que la religion vaut quelque chose pour leurs filles. C'est cette foi persistante des mères, cet heureux défaut de logique des pères qui ont sauvé jusqu'ici, contre la concurrence maçonnique, les établissements

religieux où se forment les générations chrétiennes de l'avenir.

N'importe, le danger est là, les sacrifices de l'Etat ne s'arrêtent pas, la juiverie des Camille Sée et des Dreyfus, la haine brutale des Douville et des Dupuy ne désarment pas devant les insuccès constatés des premières tentatives.

Pour les jeunes hommes comme pour les jeunes filles, on compte sur le cœur pour faire mal à la tête : on ne recule pas devant la corruption des mœurs et l'excitation des passions, si à ce prix l'on peut obtenir l'oubli des croyances et l'obscurcissement de la foi. Voilà pourquoi Mussel est devenu un auteur classique, tout aussi bien que Renan. Quant à l'argent, il ne coûte rien aux députés, puisque c'est nous et non pas eux qui le payons. Dupuy déclarait avec cynisme que l'expulsion des dernières Sœurs restées dans nos écoles publiques coûterait bien encore 2,850,000 fr. à chaque budget annuel, mais que le prix importait peu pourvu qu'on pût expulser la religion avec elles. (*Journal d'Indre-et-Loire.*)

TAILLE DE LA VIGNE

Selon la méthode de M. Dezeimeris

Le Bulletin du ministère de l'Agriculture publie le rapport suivant :

« Monsieur le ministre,

« J'ai eu récemment l'occasion d'examiner, auprès de Cadillac, un fait viticole très intéressant et qui me paraît très digne d'attirer votre attention. Il s'agit, non d'un système nouveau de taille de la vigne, mais d'un mode d'opération applicable aux différentes tailles.

« C'est M. Dezeimeris, conseiller général de la Gironde, viticulteur distingué, observateur persévérant, qui préconise ce mode opératoire particulier de la taille, qu'il applique depuis trois années dans son vignoble avec un réel succès.

« Il consiste à ne pas faire, au moment de la taille, l'ablation totale des bois qui ont porté du fruit, ou des sarments inutiles dans la production de l'année suivante ; mais à les couper immédiatement au-dessus du premier nœud, en éborgnant les yeux qui s'y trouvent. L'ablation totale du chicot ainsi laissé n'est faite que l'année suivante, ou même deux ans après, quand sa mortification est complète et que la sève, circulant autour de sa base, y a provoqué des bourrelets bien accentués qui la contournent et auront vite fait de se rejoindre dès que la section du bois mort aura été faite à leur niveau.

« M. Dezeimeris se base sur le fait que toute plaie produite par la taille, soit au ras des branches charpentières, soit au-dessous du premier nœud, doit forcément amener une mortification pénétrante, avec décomposition de

lissina, qui entrave d'autant plus la circulation de la sève que les places sont plus rapprochées les unes des autres par suite du mode de taille adopté et que la charpente du cep est plus conformée.

« Pour en faire la démonstration, il a fendu à la scie nombre de souches plus ou moins âgées, et les coupes montrent manifestement que les tissus actifs resserrés, déviés, contournés par des mortifications malsaines intérieures dues à des sections rases, se trouvent souvent réduits à des proportions absolument insuffisantes pour que la sève circule bien et puisse alimenter les sarments...

« Au contraire, lorsque la section est faite au-dessus du premier nœud (avec éborgnement des yeux), la mortification s'opère lentement, sans décomposition des tissus. Le bois se durcit, mais ne se pourrit pas et, à la base, la partie indurée dans la branche charpentière est aussi réduite que possible et parfaitement saine. D'autre part, la sève, n'ayant pas trouvé de porte ouverte largement pour s'écouler et se perdre inutilement, est employée en plus grande quantité à hâter la formation des bourrelets, qui sont destinés dans la suite à reconstruire rapidement l'emplacement de la section après ablation définitive du chicot.

« Les pieds ainsi traités depuis trois ans, sciés en long par le milieu, paraissent donner raison à cette séduisante théorie, et de vieilles souches, qu'on a cessé de martyriser (selon l'expression de M. Dezeimeris), ont pu retrouver une vigueur inespérée, qui se manifeste nettement par la différence de grosseur des chicots laissés. Les sarments de l'année, très longs, ont un diamètre double de celui de l'année dernière, qui, eux-mêmes, sont beaucoup plus gros que ceux de l'année précédente. De plus, il y a une abondante production de raisins, alors que dans les vignobles voisins elle est très minime.

« Je ne dois pas omettre de dire que ce qui a conduit M. Dezeimeris à accepter ce mode opératoire, qu'il pratique en grand, c'est que, ayant constaté en 1885 l'amointrissement extraordinaire et même le rabougrissement d'un grand nombre de pieds d'Herbemont soumis à la taille du pays, et ne sachant à quoi l'attribuer, il s'était décidé à ne pas en tailler quelques-uns, qui, dès l'année suivante, reprirent une grande vigueur, et à recéper les autres, qui poussèrent, de terre, des sarments magnifiques. De là à conclure que le mal n'était pas dans la racine, mais bien dans la partie aérienne, il n'y avait pas loin pour un esprit aussi logique que celui de M. Dezeimeris, de même qu'à se poser la question de savoir si le martyre du mode d'opération de la taille imposé aux vignes françaises n'était pas pour beaucoup dans leur impuissance à résister aux atteintes du phylloxéra.

« Il avait conservé dans son vignoble une

étendue de 50 ares environ de vieilles vignes qui, tout en se rabougrissant de plus en plus chaque année et étant presque arrivées à l'état de complète improduction, végétaient encore quelque peu. Tout le reste avait été arraché et replanté en cépages américains. Il y a pratiqué depuis trois ans son mode d'opération de la taille, et je suis obligé de reconnaître que ce coin de vigne est actuellement dans un état de prospérité extraordinaire. Les sarments ont une longueur et une grosseur exceptionnelles, et, au dire de M. Dezeimeris, la production de raisin est aussi forte qu'elle a jamais été au temps de la prospérité, ce qui est d'autant plus curieux que le raisin est peu abondant dans la contrée de Cadillac.

« De plus, il affirme qu'il n'a appliqué aucune fumure, ni aucun insecticide. Enfin, la vigne est bien phylloxérée, j'ai pu le vérifier ; car, outre des traces irrécusables sur les racines, j'ai trouvé des familles nombreuses d'insectes. Mais ces racines sont vives, bien actives, témoignant d'une réparation rapide des plaies faites.

« Tels sont les faits, monsieur le ministre, faits dont vous apprécierez certainement l'intérêt, sans en tirer, plus que moi, des conclusions optimistes au point de vue de la possibilité de défendre avec succès les parties du vignoble français qui ne sont encore qu'au début de l'invasion.

« Mais sans se faire l'illusion que, par le seul fait de la modification du mode opératoire de la taille, on puisse arriver à rendre la vigne française capable de résister aux blessures de l'insecte, on peut admettre que l'action des insecticides trouverait là un utile auxiliaire.

« J'estime donc qu'il y aurait intérêt à multiplier les essais de ce procédé et à appeler l'attention de MM. les professeurs départementaux sur une question qui intéresse à un haut degré les contrées où la reconstitution des vignes par les cépages américains est faite, ou se fait.

« Le greffage, en effet, constitue par lui seul une entrave trop grande à la circulation de la sève, pour qu'on ne cherche pas à la compenser par une autre taille que celle en usage.

DE LAPPARENT,

Inspecteur général de l'Agriculture.

Les lecteurs qui voudraient avoir des renseignements plus complets sur ce mode de taille, les trouveront dans un intéressant mémoire publié par M. Dezeimeris, sous ce titre : *D'une cause de dépérissement de la vigne et des moyens d'y porter remède.* A. C.

NOUVELLES MILITAIRES

Le ministre de la guerre vient de décider que le tirage au sort de la classe de 1890 commencera le 26 janvier prochain.

Le Mariage de Suzanne

PAR PAUL MARROT

Cette première émotion reconstituait chez elle la plus grande partie de son enfance ; ce qui se rapportait à tante Rose, elle se le remémora, non point subitement, mais peu à peu, jour par jour. C'est alors que Maurice, pour couper court à ces investigations de Suzanne dans son propre passé, saisit l'occasion qui s'offrait de mettre une sorte de barrière à l'endroit de sa vie où il ne fallait point qu'elle pénétrât.

— Hélas ! dit-il, en montrant le portrait, cette pauvre tante Rose ne se le pardonnerait jamais, si elle pouvait savoir qu'elle est un peu la cause de la maladie de sa chère Suzanne.

Suzanne regarda Maurice en l'interrogeant ; comment les morts maintenant rendaient-ils donc les vivants malades ?

— Quoi ! reprit le jeune docteur, vous ne vous souvenez plus de votre dernière sortie ;

vous alliez rendre une visite à la tombe de tante Rose et vous y voulûtes aller à pied...

Vous ne vous souvenez plus de l'orage qui vous assaillit avant les portes de la ville ? Vous étiez toute mouillée en arrivant au cimetière... C'est dans la nuit que le délire vous prit...

— Comment ! si peu de chose !

— Eh ! certes, oui ! l'organisme humain est d'une fragilité qui surprend souvent la Faculté elle-même.

Maurice prononça, avec intention, la phrase d'une façon si comiquement grave, que Suzanne se mit à rire. C'est ce que désirait le jeune docteur.

— Ce que c'est que de nous ! soupira alors Philomène qui était presque toujours en tiers dans les conversations.

Suzanne chercha dans ses souvenirs ; elle se rappelait bien, en effet, sa visite à la tombe de sa tante, mais avait-il plu ce jour-là ? Il lui sembla, qu'en effet, un orage avait éclaté, elle était rentrée fatiguée ; elle s'était mise à côté du feu, tremblante, puis tout se brouillait dans sa tête, elle ne se souvenait plus.

— Si vous saviez quelle peur nous avons eue ! continuait Philomène, reprenant le récit précisément où Maurice le laissait. Vous avez,

dans votre fièvre, raconté des choses étonnantes.

Maurice était sur les épines : il trouvait que Philomène s'avancait bien hardiment.

— Enfin, vous aviez le délire, reprit-il en la regardant fixement, et vous n'avez pas une idée de ce que vous nous avez dit.

Suzanne sourit avec candeur.

— Oh ! par exemple, dit-elle, je suis bien tranquille là-dessus !

Ce mot dissipa les inquiétudes de Maurice. Elle ne se souvenait donc plus qu'elle avait quelque chose à cacher ; elle acceptait cette version toute faite de sa maladie, arrêtant d'elle-même sa vie où il fallait qu'elle l'arrêtât pour la sûreté de sa convalescence encore chancelante.

Et depuis, ce fut un mot d'ordre. C'est dans le sens de cette histoire et jamais autrement que l'on faisait des allusions à la maladie de Suzanne. Tout le monde s'y prêtait. On recevait cette consigne en entrant chez elle pour lui épargner, disait-on, des émotions, car le procès intéressait la famille et surtout Suzanne, dont on savait que la main avait été recherchée et demandée par le condamné.

On n'approchait donc la pauvre enfant que

pour lui redire cette histoire, sans savoir si une telle tromperie pouvait durer longtemps. Philomène toujours zélée y revenait même trop souvent, et y mettait l'insistance particulière aux gens sans tact ; mais comment Suzanne pouvait-elle soupçonner qu'on l'abusait ? Par cette fable même, on lui coupait tous les points de repère qui l'eussent amenée à reconstituer la vérité.

Si Suzanne, le soir, était fatiguée de tout ce que dans la journée elle apprenait de nouveau, elle s'en reposait immédiatement dans un bon sommeil. Maurice n'avait point cette chance.

Tous les jours il voyait Suzanne et l'accoutumance faisait en lui son travail discret mais certain. On ne vit point impunément à côté de tant de jeunesse et de candeur, surtout à vingt-six ans ; et le léger scepticisme dont Maurice s'enorgueillissait s'envolait peu à peu comme une couche de sable que le vent soulèverait par petits coups.

Il sentait vaguement aujourd'hui que dans cet abîme d'oubli qu'il creusait de ses propres mains dans le cœur et la pensée de Suzanne, vivait le mot du mystère, le secret dont la divulgation pouvait proclamer l'innocence de

CRÉATION DE NOUVEAUX RÉGIMENTS

D. — A quelle époque seront créés les nouveaux régiments de cavalerie ?

R. — Il n'y aura pas de formations en 1891 ; les crédits inscrits dans le projet du ministre de la guerre, et s'élevant à 628,850 fr., ont été éliminés, parce qu'on pense que les travaux de casernement ne seront pas terminés l'an prochain. (France militaire.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Élections au Tribunal de Commerce

Canton de Saumur (Sud)

Inscrits, 620 ; votants, 424.

Président. — MM. Coutard, 120 voix ; Forge, 4 ; de Neuville, 1 ; Mignon, 1 ; Lambert, 1.

Juges. — MM. Mignon, 120 voix ; Chapin, 120 ; Lemoine, 3 ; Cottanceau, 1.

Juges suppléants. — MM. Ciret, 124 voix ; Boutaud, 122 ; Sourdeau, 4 ; Forge, 1.

Canton Nord-Est

Inscrits, 188 ; votants, 8.

Président. — M. Coutard, 8 voix.

Juges. — MM. Mignon, 8 voix ; Chapin, 8.

Juges suppléants. — MM. Boutaud, 8 voix ; Ciret, 8.

Canton Nord-Ouest

Inscrits, 190 ; votants, 16.

Président. — MM. Coutard, 15 voix ; Combiere, 1.

Juges. — MM. Chapin, 15 voix ; Mignon, 15.

Juges suppléants. — MM. Boutaud, 16 voix ; Ciret, 16.

Un de nos lecteurs nous affirme avoir voté pour un banquier, M. Camus, comme juge suppléant. Pourquoi ce vote ne figure-t-il pas sur le procès-verbal ?

du pays est gravement atteinte par les changements accomplis dans les cadres de la cavalerie. M. de Freycinet est satisfait, cela suffit, et la majorité, pour ne pas attrister le président du conseil, a adopté tous les chapitres du budget du ministère de la guerre sans y apporter aucune modification, de même qu'il avait auparavant adopté sans débat les budgets de l'Algérie, de l'intérieur, de la justice et des cultes.

Au cours de l'adoption de ce dernier budget, l'honorable marquis de l'Angle-Beaumont a posé à M. Fallières une question qui ne manquait pas de spirituelle malice.

Au milieu des applaudissements de toute la Droite il a demandé au garde des sceaux s'il avait l'intention de supprimer le traitement de S. Em. le cardinal Lavignerie qui à la fin d'un dîner à Alger a porté un toast politique, et il a fait observer que si, en présence d'un gendarme, un pauvre curé de campagne se fût permis de constater que le gouvernement actuel n'est pas précisément un gouvernement libéral et catholique, il eût été aussitôt frappé de toutes les foudres administratives et qu'il eût été privé de la modeste indemnité qu'il touche en vertu du Concordat.

Visiblement gêné, M. Fallières s'est contenté de balbutier que le cardinal a prononcé des paroles de bon citoyen et qu'il n'a pas à lui adresser de réprimandes.

Donc le gouvernement républicain reconnaît que tous les membres du clergé peuvent faire de la politique.

Mais alors pourquoi avoir enlevé à tant de prêtres leur pain pour avoir engagé les fidèles à bien voter ?

Pourquoi avoir prononcé tant d'invalidations de députés conservateurs sous prétexte d'ingérence cléricale dans les élections ?

La logique ne se trouve jamais chez les républicains.

Samedi, M. Guibourd disait au Sénat : « Le gouvernement a supprimé, sans consulter personne, un poste d'avocat général, auquel était affecté un traitement de 7,000 fr. Puisque la fonction est supprimée, supprimons le traite-

Un homme même n'a pas eu plus de jugement que ces enfants. Il l'a également traversée en face de l'île d'Offard. Il n'en est pas sorti, paraît-il, sans prendre un bain froid jusqu'à la poitrine. En certains endroits, si la glace avait cédé sous le poids de ces imprudents, ils auraient parfaitement pu disparaître sans qu'il fût possible de leur porter secours.

Nous apprenons que le *Courrier de Saumur* et la *Dépêche de Tours* sont assignés en police correctionnelle pour vendredi prochain, à la requête d'un curé des environs de Saumur, à l'occasion d'un article diffamatoire.

Le ministre de l'instruction publique vient de fixer, pour les lycées et collèges, les congés du jour de l'An ainsi qu'il suit :

Sortie, le mardi 30 décembre, après la classe du soir ;

Rentrée, le dimanche soir, 4 janvier, pour les internes, et le lundi matin 5, pour les externes.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Piedagnel, cocher, de Saumur, et Marie Onillon, femme de chambre, de Dissé-sous-Lude (Sarthe).

Louis Boutin, champagniseur, et Virginie Richer, cuisinière, tous deux de Saumur.

Jean-François Gouzit, cultivateur, de Douces, et Virginie-Félicité Bonneau, domestique, de Saumur.

Eugène-Pierre Charetier, cultivateur, de Doué, et Marie-Amélie Côme, domestique, de Saumur.

MORT DE FROID

On a trouvé mort, samedi soir, dans un fossé, près du passage à niveau de Bel-Air, commune de Saint-Lambert-des-Levées (ligne de l'Etat), le nommé Harrant, Jean, âgé de 77 ans.

D'après les renseignements fournis, cet homme serait passé à cet endroit mercredi soir. C'est donc vers cette époque que saisi par la Droite.

Nous croyons savoir que l'amendement Bardoux ne sera pas discuté. M. Rouvier, ministre des finances, voulant éviter un débat gênant, fera une déclaration dans laquelle il dira que le gouvernement a mis à l'étude la question des congrégations, et qu'en attendant le résultat de l'enquête, le fisc suspendra ses prétentions. M. Bardoux prendra acte de ces paroles, et retirera l'amendement. On avouera que ce sera se contenter de peu.

A LA CHAMBRE

Lundi soir, 22 décembre.

Le nouveau parti boulangiste, qui reconnaît pour chef, à Paris, M. Déroulède, a profité de la discussion des opérations électorales de Clignancourt pour témoigner bruyamment de son existence.

Au nom de ses amis, M. Le Senne est donc monté à la tribune pour déclarer que l'élu de Clignancourt est toujours le général Boulanger ; mais M. Floquet agitant sa sonnette et d'une voix irritée a refusé de laisser l'orateur développer sa pensée.

M. Déroulède a tenté de soutenir la même thèse, mais il n'a pas eu plus de succès.

La Chambre s'est hâtée par 335 voix contre 30 de valider M. Lavy et, après avoir adopté quelques projets d'intérêt local, elle s'est ajournée sans incident à mercredi prochain.

De quoi vous plaignez-vous ?

M. Rouvier a prononcé un bien beau discours au Sénat.

Ce sont les journaux républicains qui qualifient ainsi l'éloquence de M. le ministre des finances.

Oh oui, un bien beau discours !

Peut-on prétendre, a-t-il dit, que les finances du pays sont en mauvais état quand la rente s'élève à des taux jusqu'alors inconnus ?

Comme si l'on ne savait pas qu'il n'y a rien de plus facile, pour certaines mains puissantes

Les deux parieurs sont partis ensemble, de chez M. Dubois, restaurateur à la gare, samedi à une heure du matin. — Ils sont arrivés à Angers presque ensemble, vers 7 heures du matin.

Ils sont repartis d'Angers à midi.

A La Flèche, le cheval de M. X... s'est trouvé dans l'impossibilité d'aller plus loin. M. Verger a seul continué sa route et est arrivé au Mans à 9 heures du soir. (La Sarthe.)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Fêtes de Noël et du Jour de l'An

AVIS. — A l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, l'administration des chemins de fer de l'Etat a pris les décisions suivantes :

1° Les billets d'aller et retour délivrés de toute gare à toute gare les mercredi 24 et jeudi 25 décembre, dont la validité expirerait avant le 29 du même mois, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du lundi 29 décembre 1890 ;

2° Les billets d'aller et retour délivrés de toute gare à toute gare pendant la période du samedi 27 décembre 1890 au samedi 3 janvier 1891 (inclus) dont la validité expirerait avant le 6 janvier, seront exceptionnellement valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mardi, 6 janvier 1891.

En ce qui concerne les billets d'aller et retour de ou pour Paris, cette prolongation de validité sera applicable, quel que soit l'itinéraire par lequel les billets sont valables (toute voie Etat ou voies mixtes Etat-Orléans et Etat-Ouest).

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 21 Décembre 1890.

Versements de 60 déposants (11 nouveaux), 34,475 fr. 89.

Remboursements, 47,862 fr. 54.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Plus de Sucre !

vous trouveriez extraordinaire que l'on augmente un peu les impôts !

Il y a aussi ceux qui ont des appartements confortables, qui ont une table abondamment servie, et dont la garde-robe contient des vêtements de rechange.

Enfin, heureusement, il y a un tas de gens, la majorité sans doute, qui ont un peu plus que le nécessaire.

Comment, coquins, vous avez du superflu, et vous vous plaignez de l'accroissement des impôts ! En vérité, vous nous la baillez belle !

M. Rouvier n'est pas seulement spirituel ; il est la raison même.

Il est juste d'accroître les impôts jusqu'à ce que l'immense majorité de la nation soit réduite à la portion congrue, c'est-à-dire au strict nécessaire.

Cette sortie faite contre les conservateurs est plus sérieuse, au fond, qu'on a pu le croire.

Et M. Rouvier, sous des apparences railleuses, est, sans le savoir, un grand philosophe.

INFORMATIONS

LA MONSTRUOSITÉ FISCALE

Il est inexact que les Sœurs de charité aient sollicité de Rome un conseil sur la conduite à tenir en présence de la monstruosité fiscale dont sont victimes les congrégations religieuses. Il n'est pas plus exact que le cardinal Rampolla leur ait écrit au nom du Saint-Père, pour les engager à rester en France. Les Sœurs de charité ne paieront pas au fisc des droits qu'elles devraient prélever sur l'argent des pauvres.

Selon la conduite adoptée par le gouvernement, elles prendront une décision. A une confiscation violente, elles feront la réponse nécessaire.

LES PROJETS DU GÉNÉRAL BOULANGER

M. Paul Déroulède, dont nous avons annoncé le départ pour Jersey, est rentré lundi matin à Paris ; il assistait dans l'après-midi à la séance de la Chambre.

s'arrêtera cette décroissance ? Elle est faite pour inspirer des craintes à ceux qui seraient tentés de souscrire des polices américaines. D'ici au délai final, 10, 15 ou 20, les répartitions annuelles pourront diminuer de telle façon que les résultats promis deviendront dérisoires. C'est là, d'ailleurs, le véritable objet de la police d'accumulation : cacher pendant 10 à 20 ans la décroissance des bénéfices distribués, et quand la vérité apparaîtra, le roi, l'âne ou moi, seront moris, comme dit le bon Lafontaine.

Dans le groupe des valeurs de mines on signale la reprise du Laurium Grec à 162.50. Une dépêche d'Athènes annonce que le Conseil d'Administration de la Société se réunira dans les premiers jours de janvier pour fixer le montant du dividende du second semestre et que, vu la marche satisfaisante de l'affaire, ce dividende sera minimum de 6 drachmes et peut-être de 6 dr. 1/2. Ce coupon sera payable comme d'habitude le premier février prochain.

Au moment que le traité proposé par les Chemins de Fer Portugais sera ratifié par l'assemblée générale des actionnaires, le Grand Central espagnol se trouvera constitué. D'autre part, la Compagnie de Chemins de Fer Portugais pourra se consacrer tout entière à l'exploitation de son réseau initial dont l'importance économique s'accroît de jour en jour. Les Chemins économiques sont à 415.

BAUME VICTOR !!

Contre les Douleurs (2 fr. le Flacon)

Une jolie réponse :

— Ma fille, je te défends de lire cet ouvrage, il contient des passages inconvenants.

— Oh ! cela ne fait rien, maman ; quand je les trouve, je les saute !

MARCHÉS

LONGUÉ. — Marché du 18 décembre

Blé, l'hect., 19 75 à 20 fr. — Seigle, 13 fr. — Orge, 13 fr. — Avoine, 9 50. — Foin, la charrette, 45 à 50 fr. — Paille, 25 fr. — Pommes de terre, le d.-d., 1 25. — Pain, les 6 k., 2 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 40. — Œufs, la douzaine, 1 30. — Volailles, la couple, 3 à 6 fr.

BRISSAC. — Marché du 18 décembre.

Élevage de la région de Saumur.

» Ce sont : MM. Jourde, Aimel, Chiché, députés de la Gironde ; Barrès, député de Nancy ; Boudeau, Francis Laur, Pierre Richard, Paulin Méry, Le Senne, députés de la Seine ; Castelin, Dumonteil, députés de l'Aisne.

» Le nouveau programme est socialiste républicain, différant de celui des autres socialistes par la liberté de conscience.

» Aussitôt le programme connu, il sera développé dans de nombreuses réunions.

» Le général Boulanger lancera alors un manifeste dans lequel il parlera des fautes passées, conseillées par ceux qui l'ont abandonné, et indiquera la marche à suivre. »

LE POURVOI D'EYRAUD

Eyraud a signé son pourvoi en cassation contre le verdict qui l'a condamné à la peine de mort.

Le bruit court dans les couloirs du Palais de justice de Paris que plusieurs jurés ont signé un recours en grâce en faveur d'Eyraud.

UNE VILLE SUBMERGÉE

On écrit de Buenos-Ayres, 21 décembre : « Un grand désastre a eu lieu aujourd'hui, à Cordora.

» Le canal a crevé. La ville a été submergée.

» Cent personnes ont été noyées. Plusieurs centaines de maisons ont été détruites.

» Le général Roca s'est rendu sur les lieux du désastre. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 22 décembre 1890.

La séance est terne et les transactions restent très limitées. Le 3 0/0 s'inscrit à 94.97 ; le 4 1/2 0/0 à 104.40.

Le Crédit Foncier fait preuve d'une excellente tenue à 4.314. La Banque de Paris est très ferme à 850. Le Crédit Lyonnais se négocie à 808 et 810.

La Banque d'Escompte consolide son avance à 571.

L'action de la Compagnie Nationale des Chemins de fer à voie étroite se traite à 507.50.

Le Crédit Mobilier est en bonnes tendances à 430 et 432. Un premier acompte de 42 fr. va être distribué dès le premier janvier. On peut

Etude de M^e LELIEVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE
MAISON D'HABITATION
Située à Saumur, ile Mauffray, rue de l'Abattoir,
Ayant appartenu à M. et M^{me} KLEIN.
Revenu brut annuel, 500 fr.
S'adresser à M^e LELIEVRE, notaire.

A VENDRE
UNE COUPE DE BOIS
D'une contenance de 9 hectares 28 centiares, appartenant à M^{me} Henri DELAVAU, de Turquant. Il y a chêne, bruyère et ajonc, très facile à exploiter. (950)

A Céder de suite
Pour cause de santé (vieillesse)
COMMERCE
De VINS en GROS
A proximité d'une grande ville de l'Ouest. Bonne clientèle de campagne et jolis bénéfices.
S'adresser : Ch. D'HONT, rue Chevreul, 4, Angers. (933)

A LOUER
POUR NOCES, BANQUETS, FÊTES
Très bel Appartement
Fraîchement décoré
Comprenant : grand escalier, vestibule, salle à manger pouvant contenir 60 couverts, salon de réception, salon de jeux.
Premier étage du Café de la Paix, ancien cercle Saint-Hubert.
Prix modérés, y compris l'éclairage, le chauffage, la décoration.
S'adresser à M. GRELLET, Café de la Paix. (897)

Changement de Domicile
M^{me} RIOBÉ, sage-femme, rue Saint-Nicolas, prévient qu'elle habite maintenant RUE DU PORTAIL-LOUIS, 33.
Prend des pensionnaires à des prix très modérés. (927)

Pépinières du Sud-Ouest
VIGNES AMÉRICAINES
PLANTS RACINÉS, GREFFÉS, ENTIÈREMENT SOUDÉS
Authenticité, fraîcheur et dimensions garanties.
Adresse postale et télégraphique : CARRIÈRE, Royan (Charente-Inférieure)
Représentant pour les arrondissements d'Angers et de Saumur : M. BAUGÉ, Pépiniériste, à Rochefort-s.-Loire. Env. du Catalogue sur demande.

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, rue Saint-Jean

Articles de Noël & du Jour de l'An

CONFISERIE
MARRONS GLACÉS
Bonbons de chocolat
Fruits glacés
GATEAUX DE NOËL

ARTICLES DE LUXE
Bonneterie cartonnage riche
Porcelaine, Faïence
VANNERIE
Et autres objets variés, etc.

Dans nos Magasins, à partir du 22 Décembre.

Les Boîtes, Cartonnages et Sacs à Confiserie de la Maison ne portent aucun nom.

MAISON P. ANDRIEUX

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE
Maison G. FISCHER, fondée en 1846.
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r
Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.
La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.
Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.
600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.
Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre
Ancienne Maison GUÉRINEAU
LIGNAIS, Succ^r
Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50
Excellents vins rouges et blancs
Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 4 f. 50 et 2 fr.
PENSION DEPUIS 60 FR.
SALONS & CABINETS PARTICULIERS
Dîners sur commande. — On porte à domicile
PRIX MODÉRÉS

ÉTRENNES 1891
ÉPICERIE PARISIENNE
IMBERT et Fils, 33, rue d'Orléans.

Dragées, depuis 80 cent. le 1/2 kil. — Pralines, depuis 1 fr. le 1/2 kil. — Assortiment de Bonbons surfin à 1 fr. 80 le 1/2 kil. — Assortiment extra fin, 2 fr. 50. — Fondants, Bonbons chocolat, Dragées et Pralines à la vanille, Marrons glacés (double vanille), le 1/2 kil., 2 fr. 50. — Fruits confits glacés.
Liqueurs (toutes sortes) : le litre, 1 fr. 50., 2 fr., 2 fr. 50 et 3 fr. — Guignolet Combié, 2 fr. 35. — Liqueurs de grandes marques, bon marché exceptionnel. — Rhums naturels, depuis 2 fr. le litre. — Vins mousseux, Saumur et Champagne, Bordeaux et Bourgogne, crus et âges authentiques.
Assortiment le plus varié de Cartonnages, Colifrets laques, Porcelaines et Vannerie fine.

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges
SAUMUR
Prix Modérés
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6			9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 23
Château-du-Loir	10 13			12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51
Noyant-Méon	11 20			1 5	3 8	7 40	1 13		5 54
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8			6 14
Blou	11 54				3 41	8 10			6 24
Vivv	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 15			1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11
(départ)		8 31	10 37		4 41	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 14			4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 41	11 24		4 57	9 14	2 25	2 59	7 33
Thouars		10 17	11 57		5 11	9 40	2 52	3 28	8 14
Niort			3 58		4 30	8 42	4 40	5 20	11 40
Saintes					6 24	11 52	6 22	7 53	2 22
Bordeaux					9 52	4 18	9	11 13	4 54

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux					5 40	8 20			3
Saintes					7 12	9 9	11 39		6 40
Niort					9 42	10 51		5 13	8 10
Thouars		5 25			12 12	12 45	1 35	4 15	8 40
Montreuil-Bellay		8 35	6 57		12 45		2 37	5 1	10 10
Brézé-Saint-Cyr		9 40	6 57		1 7		4 15	8 40	10 10
Chacé-Varrains		9 59	7 18				5 16	9 41	10 32
Nantilly (arrivée)		10 11	7 27				5 24	9 50	
SAUMUR (Etat)		10 16	7 32				5 29	9 55	
(arrivée)				Mixte matin					
(départ)		10 22	7 45				3 13	5 42	10 3
Nantilly (départ)			7 25	11 25			5 25	5 20	
SAUMUR (Orl.)			7 36	11 36			5 31		
(arrivée)									
(départ)		7 47	11 44		1 34	3 12	5 39		10 59
Vivv		7 57	11 54		1 39	3 16	5 43		11 7
Blou		8 14	12 10			3 28	5 57		
Vernantes		8 20	12 19			3 36	6 6		
Linières-Bouton		8 33	12 33			3 47	6 19		
Noyant-Méon		8 46	12 45			3 58	6 31		
Château-du-Loir		9 1	12 58		2 15	4 10	6 45		11 44
Chartres		10 22		2 4	2 55	5 22	7 58		12 33
Paris		10 47			5 56	9 26	12 4		3 26
		5 50			7 30	11 50	2 27		5 10

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Expr. mixte soir
Nantes dt.	10 47			8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 35
Angers dt.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 35	
La Ménitrie	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 40	10 1	
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23		
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32		
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41		
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58	10 24	
— dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30	
Varenes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21		
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39	10 50	
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 16	
Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54	11 48	
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58		5 7	

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Direct mixte matin
Paris (départ)	9 25	11 45	11 45	12 45	11 20	11 20	12 20
Tours (départ)	1 34	4 54	7 15	10 47	2 53	5 25	8 47
Langeais	2 23	5 46	8	11 39	3 30	6 8	9 30
Port-Boulet	2 45	6 18	8 39	12 11	3 50	6 43	10 7
Varenes		6 29	8 51	12 22		6 54	10 19
Saumur (arrivée)	3 2	6 40	9 4	12 33	4 5	7 12	10 42
— (départ)	3 8	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12	10 42
Saint-Martin		7 1	9 26	12 51		7 25	
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 39	
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 48	11 13
La Ménitrie	3 34	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48	11 13
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	1 54	4 57	8 32	11 53
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 46		

SAUMUR — LA FLÈCHE

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

Certifié par l'imprimeur soussigné,

MAIRE,